

SANTÉ AU TRAVAIL



RÉGION OYONNAX



Maintien en Emploi

Vous êtes salarié

Vous rencontrez des problèmes de santé ou des difficultés au travail ?

Notre équipe se mobilise pour vous accompagner dans la recherche de solutions.

La prévention de la désinsertion professionnelle, un enjeu de santé au travail et de performances pour les entreprises

Que vous soyez en poste ou en arrêt de travail, vous pouvez solliciter une visite auprès de **votre médecin du travail**.

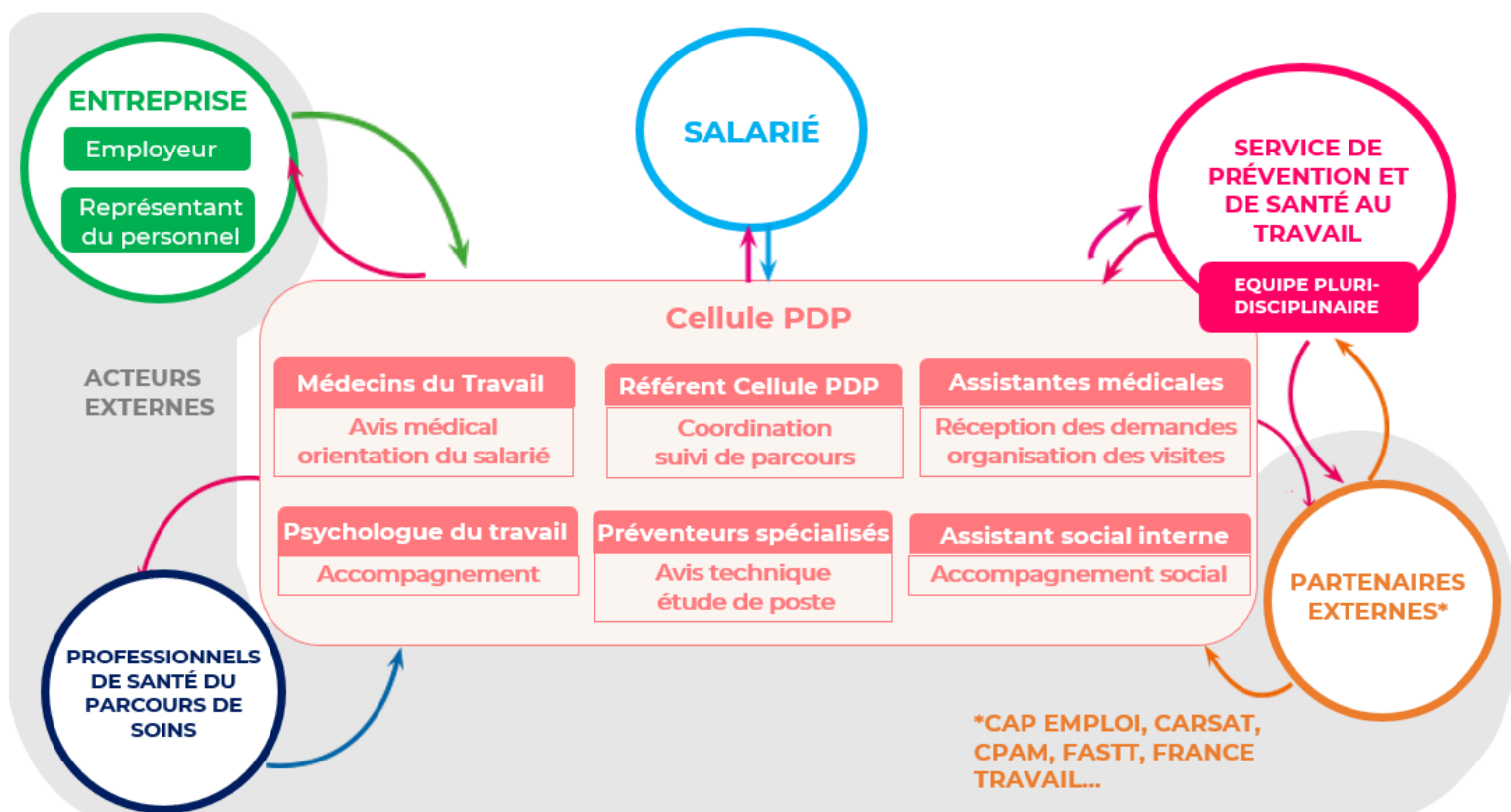
Il pourra :

- Evaluer votre état de santé
- Demander une étude de votre poste de travail
- Emettre des préconisations
- Vous orienter vers une prise en charge par la cellule prévention de la désinsertion professionnelle et ses partenaires du maintien en emploi

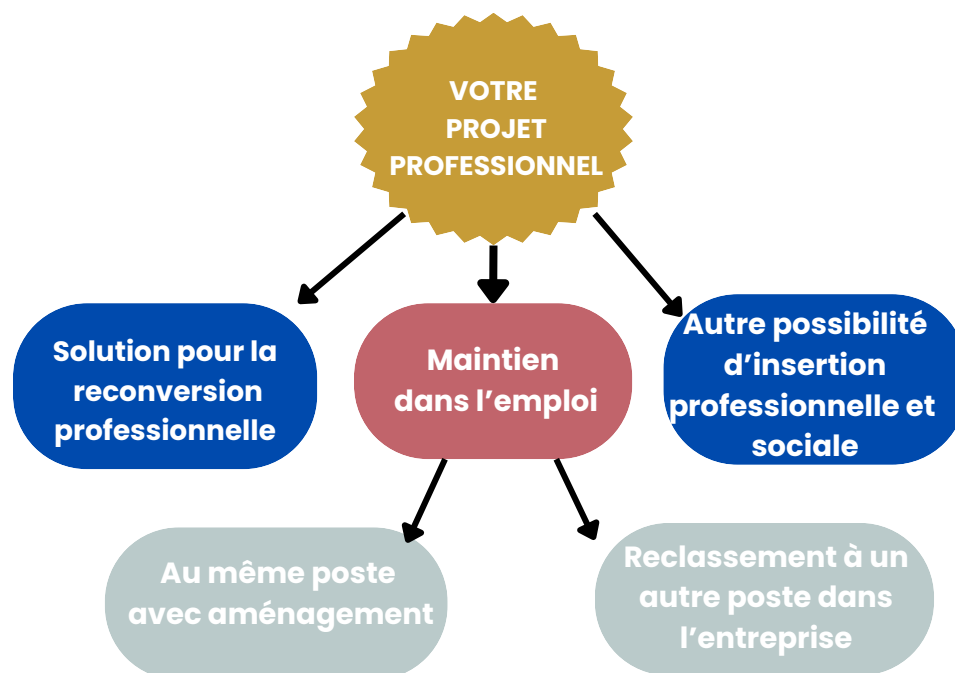
Le dispositif vise à intervenir **précocement** sur le risque de désinsertion professionnelle.

A travers des **missions d'accompagnement** individuel et collectif, la cellule PDP a pour rôle de favoriser le maintien en emploi en envisageant l'aménagement de poste, le reclassement interne ou en explorant des possibilités de réorientation professionnelle.

La Cellule de Prévention de la Désinsertion Professionnelle pour le maintien en emploi



La cellule vous assure un **suivi personnalisé** et vous accompagne le temps nécessaire pour chercher, en lien avec les partenaires de la PDP, une solution adaptée à votre situation.



Votre engagement est indispensable pour rechercher une solution de maintien dans l'emploi en partenariat avec votre employeur et le médecin du travail.

6 étapes pour vous accompagner

Mise en œuvre de votre accompagnement.

Début de l'**accompagnement** avec le référent de la Cellule, en collaboration avec le médecin du travail et les partenaires du maintien en emploi.

Avec votre accord, le médecin du travail adresse une **fiche de signalement** à la cellule.

Elaboration de votre **plan d'actions personnalisé**.

Vous êtes contacté par la Cellule de Prévention de la Désinsertion Professionnelle

Visite médicale du salarié avec le médecin du travail : diagnostic des difficultés rencontrées.

Au terme de cet accompagnement, un suivi du maintien de l'emploi sera assuré.

SANTÉ AU TRAVAIL



RÉGION OYONNAX

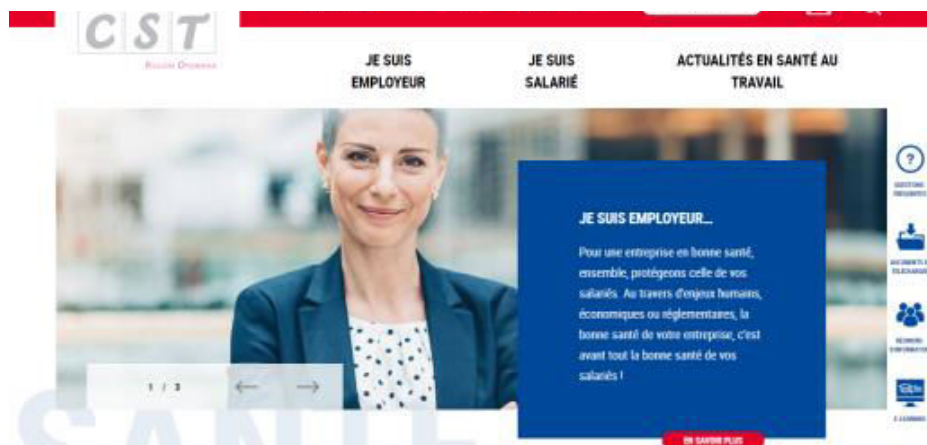
COMITE DE SANTE AU TRAVAIL

305 rue Pierre et Marie Curie
BELLIGNAT
01117 OYONNAX CEDEX

Téléphone : 04 74 77 89 21

E-mail :

contact@sante-travail-oyonnax.com



**Retrouvez nous également sur
notre site internet:**

www.sante-travail-oyonnax.fr

Actualités en santé et sécurité au travail, outils,
documentations, FAQ...vous attendent.